

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE PC 2025 41 045

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250624-DEPC202541045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 24 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, George LEMAITRE (arrivée à 18h36), Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), et Philippe DESHAYES (pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : Modification du règlement intérieur de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur portant sur l'organisation des services communaux de manière à organiser la vie et les conditions d'exercice du travail au sein de la collectivité à la suite de modifications règlementaires ;

Considérant L'article 189 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifiant la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire, telle que prévue à l'article L.822-3 du CGFP ;

Considérant la circulaire du 24 mars 2017 relative aux autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation (PMA) ;

VU le comité social territorial consulté le 19 mai 2025 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter le règlement intérieur des services communaux modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

~~Le Maire~~
~~Olivier ROCHE~~

